



COMPTE -RENDU du CHS-CT du 25/09/2018

I) DECLARATION LIMINAIRE

En préalable, les représentants de **Solidaires Finances** ont rappelé la morosité du contexte national lié :

- au cafouillage dans la mise en place du Prélèvement A la Source (PAS), qui met à rude épreuve, l'accueil dans les SIP et Trésoreries.
- Aux suppressions d'emplois prévues à la DGFIP (qui est encore une fois la Direction la plus touchée), ce qui conduit à l'abandon progressif de ses missions (plan topographique, ouverture du fichier aux notaires..).
- à l'ouverture de pseudo-concertations autour du volet RH portant sur quatre chantiers tels que la fusion du CHSCT avec le CT, l'élargissement du recours au contrat, le développement de la rémunération au mérite et enfin, le renforcement de l'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles.

Les représentants de **Solidaires Finances** regrettent qu'il y ait au sein de notre département une fausse conception du dialogue social.

En effet, le CHSCT :

- n'a pas été immédiatement informé (contrairement au règlement en la matière) du braquage de la Trésorerie de Sainte Hermine.
- a été mis devant le fait accompli pour la réorganisation de la Direction.
- n'a pas été prévenu de l'arrivée de la DDTM sur le site de Challans (une présentation a été faite fin septembre aux représentants du CHSCT pour une réalisation dès début octobre).
- a été informé de la suppression des cabinets médicaux des Sables d'Olonne et de Challans alors que les arguments avancés pour le faire sont inopérants en Vendée.

II) REPONSES DU PRESIDENT DU CHS-CT AUX DIFFERENTES DECLARATIONS:

Sur les remarques de niveau national, M. Fuentes fera remonter notre déclaration liminaire et il s'abstient de la commenter.

S'agissant des suppressions d'emplois, le Président ne sait pas encore quelle en est la déclinaison sur le plan local, ni si des services seront directement fléchés. Toutefois, les éventuels fléchages ne seront que des recommandations de la part de la Centrale et la Direction est libre de les suivre, ou pas, au plan local.

Point sur les écrans d'ordinateurs : Compte tenu du nombre de fiches Sécurité et Santé au Travail recensant un grand besoin de double écrans dans les services de Vendée, le Président du CHS-CT avait proposé, lors du dernier comité, un financement à hauteur de 150 écrans par le budget Direction et de 100 autres écrans par le budget du CHS-CT. **Solidaires Finances** considère que le besoin en double écrans des personnels provient de la multiplication des applications informatiques et doit être pris en charge par l'employeur. Celui-ci doit donner aux agents les moyens de travailler correctement. **Solidaires Finances** s'est donc abstenu lors

du vote sur le sujet. Seule une organisation a voté pour. Le Président (pouvant passer outre le vote des Organisations Syndicales) a décidé que le CHS-CT financerait cet achat. Les écrans seront donc déployés dans les services sur le reste de l'année et le début de l'année prochaine en raison, de l'effectif réduit (là aussi) de la Cellule Informatique Départementale. La Direction confirme que les nouveaux besoins, qui lui remonteraient, seraient financés par son seul budget.

Les séances de sophrologie proposées dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux ont rencontré un vif succès, avec plus de 80 personnes inscrites. Compte tenu du nombre d'inscrits, il y aura cinq sessions (1 sur Challans, 1 sur les Sables d'Olonne et 3 à la Roche sur Yon). La première session se tiendra d'ici la fin de l'année. La réussite de cette action est le résultat d'une information directe effectuée par mail auprès des agents. Les Organisations Syndicales souhaitent que cette formule d'information soit reconduite.

S'agissant des réfections des sanitaires : Cette action s'inscrit, à la Roche sur Yon, dans un plan plus large de réfection des cités administratives, avec ouverture, sur le plan national, d'un crédit budgétaire important pour lequel la Vendée, sous l'égide du Préfet, postule. Le Directeur s'engage à nous tenir informés des suites de ce dossier.

Enfin, une réflexion va être menée quant à l'amélioration des lieux de détente (nous faire remonter vos besoins en la matière).

III) EXAMEN DES REGISTRES STT ET FICHES D'ACTION EN DECOULANT:

Pour informations, la liste des fiches d'action votées :

- Stores pour le PRS,
- Retrait de la moquette sur le site de Jaurès,
- Dispositif audio pour agent handicapé,
- Achat de 8 radiateurs à bain d'huile pour tous les sites demandeurs,
- Aspirateur spécifique pour améliorer le ménage sur le site de Jaurès,
- Supports portables pour les BDV,
- Ventilateurs pour tous les sites,
- Achats de 15 casques audio disponibles à la demande,
- Achat de téléphones portables pour appel d'urgence pour les géomètres,
- Changement du revêtement du sol d'un bureau de la Direction,
- Formations diverses (cf.dernier message de Mme BEAUPEUX).

Fiche d'action portant sur le remplacement de la climatisation du rez-de-chaussée du site de la Paierie Départementale : l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, M. Freville, nous a confirmé que compte tenu de la configuration des locaux (impossibilité matérielle d'ouvrir les fenêtres au rez-de-chaussée), l'obligation du renouvellement de l'air incombe légalement à l'employeur. Ce dernier ne peut donc pas utiliser le budget du CHS-CT pour financer une telle dépense. Compte tenu de cette information, les représentants de **Solidaires Finances** ont voté contre le financement de cette fiche. Le Président a décidé toutefois de passer outre et une partie du budget du CHS-CT sera consacré au financement de cette action.

Ceci démontre le risque potentiel de dérive de financement par le CHS-CT de dépenses incombant au budget général de la DGFIP en sa qualité d'employeur alors même que le budget dont on dispose doit servir à l'amélioration des conditions de travail des agents sous forme d'impulsions nouvelles.

IV) PROJET DE FERMETURE DES CABINETS MEDICAUX (infirmeries) DE CHALLANS ET DES SABLES D'OLONNE:

A la demande du médecin de prévention mais surtout devant l'ineptie des projets, un avis commun a été rédigé exigeant le maintien de tous les cabinets médicaux en Vendée, ceux-ci respectant les normes d'hygiène, de sécurité, de surface, de confidentialité et d'accessibilité. D'autre part l'existence de ces infirmeries limite les déplacements du personnel et permettent un exercice de proximité efficace de la médecine de prévention. Le Président a acté son soutien en faisant inscrire une motion expresse dans le procès-verbal.

V) REORGANISATION DE LA DIRECTION:

D'après le Directeur, cette réorganisation se justifie afin de développer des synergies entre les différents services et ôter les cloisonnements qui persistaient entre les différents pôles depuis la fusion des deux anciennes directions (Trésor et Impôts). Ceci l'empêchait d'être tenu au courant des affaires du département.

Nous avons reproché au Directeur le timing de cette réorganisation (notamment problème du tuilage de certains collègues).

M. Fuentes nous a informés qu'il pensait avoir respecté les règles. D'une part, en attendant les réponses des agents concernés par ledit changement, en laissant la possibilité aux chefs de service de les tenir informés des changements à venir. D'autre part, en respectant l'obligation de recourir à l'avis des CHS-CT et du CTL pour acter de cette restructuration.

VI) VOL A MAIN ARMEE A LA TRESORERIE DE SAINTE-HERMINE:

Tout en soulignant la qualité de la prise en charge des agents par les services de la Direction, les Organisations Syndicales ont regretté que l'information n'ait pas été immédiatement donnée aux membres du CHS-CT et aux fédérations nationales, comme les textes l'obligent... Le Directeur prend acte de ce manquement né pour lui de la période de vacances.

Sur le plan plus général, en réponse à cette agression, un audit sur la sécurité et les transports de fonds est en cours sur tous les sites afin de trouver des axes d'amélioration. Les consignes de sécurité vont être rappelées à l'ensemble des chefs de service en appelant leur attention sur le fait qu'elles doivent être transmises à l'ensemble de leurs agents (notamment au personnel appelé à faire des remplacements à la caisse ainsi que les EDR). Il a été rappelé qu'une personne ne doit jamais être seule, et, si tel est le cas, elle doit en informer la Direction qui avisera des mesures à prendre avec possibilité éventuelle de fermeture au public.

VII) ARRIVEE DE LA DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) SUR LE SITE DE CHALLANS :

Cette arrivée s'inscrit dans le cadre de la politique immobilière de l'État, dont le but est de densifier les locaux domaniaux et de diminuer les locations auprès d'organismes privés, ce, dans un souci de réduction des coûts. Pour le Président, qui n'est pas décideur, cet état de fait a le mérite de préserver les sites extérieurs comme celui de Challans, à moyen terme tout au moins.

Des points restent encore en discussion avec une vigilance rappelée, par l'ISST, sur la prévention des risques d'amiante lors des travaux.

Les Organisations Syndicales ont demandé également qu'une vigilance soit portée sur les modalités d'accueil du public de la DDTM. Une réflexion va être menée en la matière.

VIII) AMENAGEMENT DES HORAIRES EN PERIODE D'ETE :

Les consignes ont été assouplies par la Centrale. Elles s'appliquent maintenant dans tous les cas de fortes chaleurs et non plus uniquement en période de canicule. A la demande des Organisations Syndicales, la Direction s'engage à ce que ces consignes soient rappelées par un

message adressé à tous les agents vers mi-juin. Les agents pourront, avec l'accord de leurs chefs de service et de la Direction, commencer plus tôt le matin et sortir plus tôt le soir, en respectant les contraintes de sécurité de certains sites.

VIII) QUESTIONS DIVERSES :

Les Organisations Syndicales ont appelé l'attention de l'administration sur le marché national qui vient d'être réattribué à la société ONET alors même que tous les agents des sites concernés s'en plaignent. La Direction affirme ne pas être responsable en matière de marchés publics mais rappelle que tout manquement dans la réalisation des tâches de ménage doit lui être remonté pour qu'elle puisse agir. **Nous comptons donc sur vous !**

Pour des contraintes de temps, les visites de sites sur Saint Gilles et Mortagne sont programmées pour le 1er trimestre 2019.

Une enquête va être menée sur le temps perdu par 38 agents de Trésorerie lors des pointages sur ordinateur surtout depuis la mise en place du nouveau système SIRHIUS. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain CHST du mois de novembre.

Solidaires Finances a rappelé que les réponses données aux fiches du registre STT doivent remonter également aux demandeurs et non pas uniquement à leurs chefs de service (vigilance sera faite sur ce point par le service du Budget).

Les Organisations Syndicales ont redemandé à ce que les comptes-rendus des "exercices incendies", effectués par les intervenants extérieurs, soient transmis à tous les agents. La Direction s'engage à faire un effort de communication en la matière.

L'Administration va rechercher un siège de transport d'urgence pour l'évacuation éventuelle d'une personne handicapée sur le site de Challans et demander la vérification des interphones d'ascenseurs.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information ou suggestion en la matière

Les membres du CHSCT :

Françoise FABRE (Direction La Roche sur Yon)

Pascal THOMAS (PCRP La Roche sur Yon)

Marie-Laure DANIEAU (PCRP la Roche sur Yon)

Maryse BELZ (Accueil Challans)

Thierry LOIRAT (Expert - Les Sables d'Olonne)